

FACTURE N° 4060143
N/REF : 21/06/2024 7H15 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Vendredi 21/06/2024 a 7H15

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 27 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : GUYOT ST MARTIN DES CHAMPS KEROLZEC
SUITE CONFIRMATION Y.LEGOFF

MOTIF : PASSAGE MENSUEL ENTRETIEN /ECREMAGE/CURAGE /CONTROLE

Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 21/06/2024
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
ÉCRÉMAGE DE TOUS LES BASSINS D'ORAGE
POMPAGE LAVAGE D'UN SÉPARATEUR HYDROCARBURES SORTIE BASSIN D'ORAGE
REMISE EN EAU
DÉBOUCHAGE RÉSEAU EAUX PLUVIALES DANS L'USINE
CONTROLE : BON ÉCOULEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

DÉCHETS : 6,38 T : EAUX HYDROCARBURÉES

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 26/06/24 a 14H28 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
4,00	1ere heure Hydrocureur+chauffeur	1	176,00	704,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
6,38	T(s) déchets Eaux hydrocarburées	1	185,00	1180,30

TOTAL H.T.	1884,30
T.V.A. a 20,00%	376,86
TOTAL T.T.C.En EURO	2261,16

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.